



4, route des Morillons  
CH-1211 GENÈVE 22  
Téléphone direct (22) 799 7732  
central (22) 799 61 11  
Fac-similé (22) 798 86 85  
E-mail: ilo@ilo.org  
Site internet: www.ilo.org

Réf. BIT/ILO ILC 98-100

Votre réf.

3 février 2009

**Convocation à la 98<sup>e</sup> session de la  
Conférence internationale du Travail (juin 2009)**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à sa 303<sup>e</sup> session (novembre 2008), la Conférence internationale du Travail s'ouvrira cette année le **mercredi 3 juin**. Elle se tiendra au Palais des Nations ainsi qu'au siège du Bureau international du Travail à Genève, jusqu'au **vendredi 19 juin 2009**. Votre attention est appelée sur le fait que le **mardi 2 juin** sera consacré à des réunions préparatoires nécessitant la présence des membres tripartites des délégations nationales à la Conférence.

Je vous adresse sous le présent pli un exemplaire du *Guide de la Conférence* qui contient des informations détaillées sur le programme de la Conférence ainsi que d'autres renseignements utiles aux délégués. Les rapports devant être examinés en séance plénière et par les commissions techniques vous seront communiqués au plus tard deux mois avant l'ouverture de la session afin que vous puissiez les transmettre aux délégués, y compris aux délégués non gouvernementaux et aux conseillers techniques, dans un délai leur permettant de se préparer aux travaux de la Conférence. Les rapports et le *Guide* seront également accessibles électroniquement sur le site Web de l'OIT ([www.ilo.org](http://www.ilo.org)) en utilisant le lien de la Conférence internationale du Travail.

Je me permets d'attirer votre attention sur la section 8 (Participation) du *Guide de la Conférence* qui traite de la composition des délégations. Les Etats Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient pleinement tripartites et de prendre les dispositions nécessaires pour garantir une **représentation équilibrée** des hommes et des femmes au sein de ces délégations.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous assurer que les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays seront communiqués au Bureau du Conseiller juridique du BIT avant la date limite du **mardi 19 mai 2009**. Le formulaire de présentation des pouvoirs figure en pièce jointe. La *Notice explicative à l'intention des délégations nationales* qui l'accompagne, ainsi que la section 8 du *Guide de la Conférence*, fournissent des instructions détaillées concernant le dépôt des pouvoirs. Les délégations ayant besoin de visas sont invitées à s'adresser directement et le plus rapidement possible aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour toutes les personnes inscrites dans les pouvoirs.

Vous voudrez bien prendre note de la section 9 du *Guide*, qui porte sur la santé et la sécurité des participants pendant la Conférence ainsi que de la section 10 qui, dans la rubrique «Enregistrement à l'arrivée», fournit des renseignements sur les badges nécessaires pour accéder aux locaux de la Conférence.

Le Service des Relations officielles est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la 98<sup>e</sup> session de la Conférence. Les coordonnées de ce service figurent dans l'annexe I au *Guide de la Conférence*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Juan Somavia  
Directeur général